



À une séance ordinaire du conseil de la susdite municipalité tenue en la salle du conseil de l'Hôtel de ville, le lundi 2 août 2021 à 20 h 00, sont présents la conseillère et les conseillers suivants:

Madame Marie-Eve Denicourt et messieurs Yves Barrette, Stéphane Vézina, Bernard Rousselle, Florent Raymond et Jean-François Berthiaume, sous la présidence de monsieur Luc Mercier, maire.

Sont aussi présents: le directeur général et secrétaire-trésorier monsieur Marc-Antoine Lefebvre, l'inspectrice municipale madame Louise Nadeau et la directrice des loisirs par intérim madame Anne Tremblay.

#### ORDRE DU JOUR :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
  - 1.1. Période de questions
2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
  - 2.1. Adoption de l'ordre du jour
  - 2.2. Adoption du procès-verbal
    - 2.2.1. Séance ordinaire du 5 juillet 2021
  - 2.3. Adoption des comptes et engagements de crédits
  - 2.4. Rapport sur les plaintes
  - 2.5. Condamnation des féminicides et de la violence conjugale
  - 2.6. Audit du rapport financier 2021
  - 2.7. Réserve - Conciliation 2020
  - 2.8. Création d'une réserve pour le Fonds vert
  - 2.9. Création d'une réserve pour les carrières et sablières
3. SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 3.1. Service de sécurité incendie - Rapport
4. TRANSPORT
  - 4.1. Demande de renouvellement des droits de passage
  - 4.2. Octroi de contrat - Contrôle qualitatif des travaux de réfection du rang Sainte-Anne
  - 4.3. Octroi de contrat - Resurfacement de la rue Déodet
  - 4.4. Mise en place d'un arrêt à l'intersection de la rue l'Homme et de la montée Lacroix
  - 4.5. Mise en place d'un arrêt à l'intersection de la rue Saint-Charles et de la montée Lacroix
  - 4.6. Appel d'offres sur invitation - Déneigement des entrées municipales, du pavillon, du presbytère, de l'église et des stationnements municipaux 2021-2023
  - 4.7. Pavage du trottoir sur la rue Saint-Denis
5. HYGIÈNE DU MILIEU
  - 5.1. Adoption du règlement 21-385 établissant la répartition des coûts des travaux d'entretien et de nettoyage, 2e facturation, de la Rivière du Sud, branches 34 et 35
  - 5.2. Adoption du règlement 21-386 établissant la répartition des coûts d'entretien et de nettoyage, de la Rivière du Sud-Ouest, branche 19
  - 5.3. Demande au ministère des Transports du Québec - Nettoyage de fossé entre le 1552 Grande-Ligne et le 1638 Grande-Ligne
  - 5.4. Demande au ministère des Transports du Québec - Nettoyage de fossé entre le 405 Saint-Denis et le 1593 Grande-Ligne
6. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
  - 7.1. Service de l'urbanisme - Rapport
  - 7.2. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2021-01 - Rénovation extérieure - 1195, rue St-Charles
  - 7.3. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2021-03 - Changement du revêtement extérieur - 324, rue de la Chute
  - 7.4. Énergir - Projet d'extension Saint-Alexandre - Demande à la CPTAQ
8. LOISIRS ET CULTURE
  - 8.1. Rapport du Service des loisirs, culture et communications
9. CORRESPONDANCE
10. AFFAIRES DIVERSES
11. PÉRIODE DE QUESTIONS
12. CLÔTURE DE LA SÉANCE

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le maire, monsieur Luc Mercier à 20 h 00.

**Période de questions**

Conformément aux dispositions de la loi, le maire invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil municipal. De plus, le public a été invité à présenter ses questions au conseil municipal, par écrit en transmettant leur demande par le moyen de leur choix (poste, télécopieur, courriel ou livré à l'hôtel de ville).

Aucune question n'a été posée aux membres du conseil.

2. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

21-08-189

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt, appuyée par le conseiller Bernard Rousselle et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour, tout en gardant le point affaires diverses ouvert.

**Adoption du procès-verbal**

21-08-190

**Séance ordinaire du 5 juillet 2021**

**CONSIDÉRANT QUE** le procès-verbal a été transmis aux membres du conseil dans les délais prescrits pour qu'ils en fassent lecture;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** ceux-ci renoncent à la lecture du procès-verbal;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Yves Barrette, appuyé par le conseiller Jean-François Berthiaume et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2021 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

21-08-191

**Adoption des comptes et engagements de crédits**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a pris connaissance de la liste des chèques émis, des virements bancaires effectués par la Municipalité ainsi que la liste des comptes à payer pour le mois de juillet 2021 et s'en déclare satisfait;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de les accepter et d'autoriser le paiement de ces derniers;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Florent Raymond, appuyé par le conseiller Yves Barrette;

et résolu d'accepter la liste des comptes à payer ainsi que la liste des chèques émis et paiements bancaires pour un total de 160 627.92 \$ et autorisation est donnée au directeur général et secrétaire-trésorier de payer lesdits comptes.

Prélèvements automatiques	4100 à 4133	pour	58 823.66\$
Chèques fournisseurs	82093 à 82138	pour	59 035.43\$
Rémunération	501815 à 501873	pour	42 768.83\$

Adoptée à l'unanimité

**Rapport sur les plaintes**

Le rapport des plaintes du mois de juillet 2021, totalisant deux (2) plaintes, est déposé devant le conseil.

21-08-192

**Condamnation des féminicides et de la violence conjugale**

**CONSIDÉRANT QU'**au moins quatorze (14) féminicides ont été recensés depuis le début de l'année 2021 ;

**CONSIDÉRANT QU'**une hausse des cas de violence conjugale est constatée depuis les derniers mois ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 7 de la *Charte canadienne des droits et libertés* stipule que chaque individu a le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'égalité entre les hommes et les femmes est un principe fondamental auquel la Municipalité de Saint-Alexandre souscrit ;

**CONSIDÉRANT QU'**en tant que gouvernement de proximité, la municipalité de Saint-Alexandre considère ce phénomène comme étant un enjeu de sécurité publique majeure et qu'il doit être adressé rapidement ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt, appuyée par l'ensemble des autres conseillers municipaux et résolu :

**QUE** la municipalité de Saint-Alexandre dénonce fortement les féminicides qui ont eu lieu sur le territoire québécois ainsi que tout acte relatif à de la violence conjugale ;

**QUE** la municipalité de Saint-Alexandre exhorte tout individu qui a besoin d'aide à se tourner vers des organismes communautaires spécialisés tel que la Maison Hina, SOS Violence conjugale et Entraide pour Hommes afin de prévenir et empêcher d'autres actes de violence conjugale et d'autres féminicides ;

**QUE** la municipalité de Saint-Alexandre observe une minute de silence à la mémoire des victimes de féminicides ;

**QUE** la municipalité de Saint-Alexandre demande au gouvernement du Québec et au gouvernement du Canada de mettre en place des mesures concrètes pour prévenir la violence conjugale et les féminicides ;

**QUE** la Municipalité de Saint-Alexandre appuie les demandes formulées dans la pétition Mise en place d'un tribunal spécialisé en matière de violences sexuelles et conjugales qui sera déposée à l'Assemblée nationale du Québec cet automne ;

**QU'**une copie de la présente résolution soit transmise à madame Isabelle Charest, ministre responsable de la Condition féminine, madame Geneviève Guilbault, ministre de la Sécurité publique, madame Maryam Monsef, ministre des Femmes et de l'Égalité des genres, monsieur Bill Blair, ministre de la Sécurité publique, madame Claire Samson, députée d'Iberville et madame Christine Normandin, députée de Saint-Jean ;

**QU'**une copie de la présente résolution soit également transmise à la MRC du Haut-Richelieu, aux autres municipalités de la MRC du Haut-Richelieu, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, au Centre des femmes du Haut-Richelieu, à la Maison Hina, à SOS Violence conjugale et à Entraide pour hommes.

Adoptée à l'unanimité

21-08-193

#### **Audit du rapport financier 2021**

Il est proposé par le conseiller Yves Barrette, appuyé par le conseiller Jean-François Berthiaume et résolu d'accepter l'offre de services de MBBA, Société de comptables professionnels agréés, pour le mandat d'audit pour l'exercice financier de la municipalité se terminant le 31 décembre 2021 au montant de 5 250\$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

21-08-194

#### **Réserve - Conciliation 2020**

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt, appuyée par le conseiller Bernard Rousselle et résolu d'autoriser :

1. Un transfert de la Réserve aqueduc vers le surplus accumulé non affecté au montant de 6 250.32\$ représentant la conciliation des revenus sur les dépenses au 31 décembre 2020 ;
2. Un transfert de la Réserve égout vers le surplus accumulé non affecté au montant de 45 229.29\$ représentant la conciliation des revenus sur les dépenses au 31 décembre 2020 ;
3. Un transfert du surplus accumulé non affecté vers la Réserve matières résiduelles au montant de 26 680.12\$ représentant la conciliation des revenus sur les dépenses au 31 décembre 2020 ;
4. Un transfert de la Réserve de l'Association des Loisirs de Saint-Alexandre (ALSA) vers le surplus accumulé non affecté au montant de 10 187.03\$ représentant la conciliation des revenus sur les dépenses au 31 décembre 2020 ;
5. Un transfert de la Réserve subventions toilettes vers le surplus accumulé non affecté au montant de 1 800.00\$ représentant la conciliation des revenus sur les dépenses au 31 décembre 2020 ;
6. Un transfert de Réserve subventions aide aux familles vers le surplus accumulé non affecté au montant de 4 213.77\$ représentant la conciliation des revenus sur les dépenses au 31 décembre 2020

Adoptée à l'unanimité

21-08-195

#### **Création d'une réserve pour le Fonds vert**

Il est proposé par le conseiller Yves Barrette, appuyé par le conseiller Jean-François Berthiaume et résolu :

**DE** créer une réserve financière pour le Fonds vert de la municipalité de Saint-Alexandre ;

**DE** transférer un montant de 11 000\$ à cette réserve pour l'année financière 2021.

Adoptée à l'unanimité

21-08-196

#### **Création d'une réserve pour les carrières et sablières**

Il est proposé par le conseiller Florent Raymond, appuyé par le conseiller Jean-François Berthiaume et résolu :

**DE** créer une réserve financière pour les sommes perçues des redevances sur les carrières et sablières ;

**DE** transférer un montant de 40 000\$ à cette réserve pour l'année financière 2021.

Adoptée à l'unanimité

### **3. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

21-08-197

#### **Service de sécurité incendie - Rapport**

Il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par le conseiller Florent Raymond et résolu de déposer le rapport du mois de juillet 2021 préparé par monsieur Benoît Brodeur, directeur SSI, devant le conseil représentant les sorties suivantes :

- 2 appels incendies
- 5 appels premiers répondants

Adoptée à l'unanimité

#### 4. **TRANSPORT**

21-08-198

##### **Demande de renouvellement des droits de passage**

Il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par la conseillère Marie-Eve Denicourt et résolu d'accepter le renouvellement de circulation des véhicules hors route (VHR) du Club Riverain V.T.T. sur le rang Saint-Joachim pour la saison 2021-2022.

Adoptée à l'unanimité

21-08-199

##### **Octroi de contrat - Contrôle qualitatif des travaux de réfection du rang Sainte-Anne**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Alexandre procédera prochainement à la réfection du rang Sainte-Anne ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de mandater un laboratoire afin d'effectuer le contrôle qualitatif des matériaux utilisés lors des travaux ;

**CONSIDÉRANT QUE** deux demandes de prix ont été effectuées ;

Il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par le conseiller Stéphane Vézina et résolu de confier le mandat de procéder au contrôle qualitatif des matériaux pour la réfection du rang Sainte-Anne à Labo ABS au montant de 8 119\$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

21-08-200

##### **Octroi de contrat - Resurfacement de la rue Déodet**

**CONSIDÉRANT QUE** dans le *Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées* préparé par Tétra-Tech en 2016, le repavage de la rue Déodet fait partie des interventions classées comme étant prioritaires ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu une aide financière dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale* afin de procéder au repavage de la rue Déodet ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a fait la demande de deux prix pour la réalisation des travaux ;

**CONSIDÉRANT QUE** la soumission de Daudi pavage excavation est la moins élevée ;

Il est proposé par le conseiller Yves Barrette, appuyé par le conseiller Bernard Rousselle et résolu d'octroyer le contrat pour le repavage de la rue Déodet à Daudi pavage excavation au montant de 19 877.88\$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

21-08-201

##### **Mise en place d'un arrêt à l'intersection de la rue l'Homme et de la montée Lacroix**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Alexandre a reçu une demande d'un citoyen afin de mettre un panneau d'arrêt sur la montée Lacroix, à l'intersection de la rue l'Homme ;

**CONSIDÉRANT QU'**il s'agit d'un secteur résidentiel ;

**CONSIDÉRANT QUE** les interventions policières démontrent qu'il y a plusieurs excès de vitesse dans le secteur ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt, appuyée par le conseiller Jean-François Berthiaume et résolu :

**DE** mettre un panneau arrêt dans les deux directions sur la montée Lacroix à l'intersection de la rue l'Homme selon les normes du ministère des Transports du Québec en matière de signalisation ;

**DE** procéder à la commande des panneaux nécessaires pour mettre en place l'arrêt obligatoire.

Adoptée à l'unanimité

21-08-202

##### **Mise en place d'un arrêt à l'intersection de la rue Saint-Charles et de la montée Lacroix**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Alexandre a reçu une demande d'un citoyen afin de mettre un panneau d'arrêt sur la montée Lacroix, à l'intersection de la rue Saint-Charles ;

**CONSIDÉRANT QU'**il s'agit d'un secteur résidentiel ;

**CONSIDÉRANT QUE** les interventions policières démontrent qu'il y a plusieurs excès de vitesse dans le secteur ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par le conseiller Stéphane Vézina et résolu :

**DE** mettre un panneau arrêt dans les deux directions sur la montée Lacroix à l'intersection de la rue Saint-Charles selon les normes du ministère des Transports du Québec en matière de signalisation ;

**DE** procéder à la commande des panneaux nécessaires pour mettre en place l'arrêt obligatoire.

Adoptée à l'unanimité

21-08-203

**Appel d'offres sur invitation - Déneigement des entrées municipales, du pavillon, du presbytère, de l'église et des stationnements municipaux 2021-2023**

Il est proposé par le conseiller Yves Barrette, appuyé par le conseiller Florent Raymond et résolu :

**QUE** la Municipalité procède à un appel d'offres sur invitation pour le déneigement des entrées municipales, du pavillon, du presbytère, de l'église et des stationnements municipaux pour les saisons hivernales 2021-2022 et 2022-2023 ;

**DE** nommer monsieur Marc-Antoine Lefebvre, directeur général et secrétaire-trésorier, personne responsable de l'octroi du contrat sur le règlement de gestion contractuelle de la municipalité de Saint-Alexandre.

Adoptée à l'unanimité

21-08-204

**Pavage du trottoir sur la rue Saint-Denis**

**CONSIDÉRANT QUE** le trottoir situé au sud de la rue Saint-Denis est dans un état lamentable ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'état actuel du trottoir amène des enjeux de sécurité pour les usagers ainsi que les propriétaires avoisinants le trottoir ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Alexandre recherche une solution durable pour les prochaines années ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Alexandre a demandé à trois entreprises le montant pour repaver le trottoir sud de la rue Saint-Denis sur toute sa longueur, soit 650 mètres ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Yves Barrette, appuyé par la conseillère Marie-Eve Denicourt et résolu :

**D'**octroyer le contrat pour faire le repavage du trottoir de la rue Saint-Denis à *Daudi Pavage Excavation* au montant de 35 000\$ plus les taxes applicables ;

**DE** demander à *Daudi Pavage Excavation* de faire une couche de pavage allant de l'extrémité Est du trottoir jusqu'à la montée de la Station.

Adoptée à l'unanimité

5. **HYGIÈNE DU MILIEU**

21-08-205

**Adoption du règlement 21-385 établissant la répartition des coûts des travaux d'entretien et de nettoyage, 2e facturation, de la Rivière du Sud, branches 34 et 35**

**ATTENDU QUE** conformément aux dispositions de l'article 148 du Code municipal du Québec, une copie du projet de règlement 21-385 établissant la répartition des coûts des travaux d'entretien et de nettoyage, 2e facturation, de la rivière du Sud, branches 34 et 35 était disponible au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance et a, en conséquence, été remise aux membres du conseil municipal ;

**ATTENDU QUE** dès le début de la présente séance des copies du présent règlement étaient disponibles pour le public ainsi que sur le site Internet de la municipalité depuis le dépôt du projet de règlement devant le conseil ;

**ATTENDU QU'**avant l'adoption du règlement, le directeur général et secrétaire-trésorier a mentionné l'objet de celui-ci et qu'aucune modification n'a été apportée entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Florent Raymond, appuyé par la conseillère Marie-Eve Denicourt et résolu que le règlement 21-385 établissant la répartition des coûts des travaux d'entretien et de nettoyage, 2e facturation, de la rivière du Sud, branches 34 et 35 soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

21-08-206

**Adoption du règlement 21-386 établissant la répartition des coûts d'entretien et de nettoyage, de la Rivière du Sud-Ouest, branche 19**

**ATTENDU QUE** conformément aux dispositions de l'article 148 du Code municipal du Québec, une copie du projet de règlement 21-386 établissant la répartition des coûts des travaux d'entretien et de nettoyage de la rivière du Sud-Ouest, branche 19 était disponible au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance et a, en conséquence, été remise aux membres du conseil municipal ;

**ATTENDU QUE** dès le début de la présente séance des copies du présent règlement étaient disponibles pour le public ainsi que sur le site Internet de la municipalité depuis le dépôt du projet de règlement devant le conseil ;

**ATTENDU QU'**avant l'adoption du règlement, le directeur général et secrétaire-trésorier a mentionné l'objet de celui-ci et qu'aucune modification n'a été apportée entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Florent Raymond, appuyé par la conseillère Marie-Eve Denicourt et résolu que le règlement 21-386 établissant la répartition des coûts des travaux d'entretien et de nettoyage de la rivière du Sud-Ouest, branche 19 soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

21-08-207

**Demande au ministère des Transports du Québec - Nettoyage de fossé entre le 1552 Grande-Ligne et le 1638 Grande-Ligne**

Il est proposé par le conseiller Yves Barrette, appuyé par le conseiller Florent Raymond et résolu de transmettre une demande au ministère des Transports du Québec afin qu'il procède au nettoyage

des fossés situés entre le 1552, chemin de la Grande-Ligne et le 1638, chemin de la Grande-Ligne.

Adoptée à l'unanimité

21-08-208

**Demande au ministère des Transports du Québec - Nettoyage de fossé entre le 405 Saint-Denis et le 1593 Grande-Ligne**

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt, appuyée par le conseiller Jean-François Berthiaume et résolu de transmettre une demande au ministère des Transports du Québec afin qu'il procède au nettoyage des fossés situés entre le 405, rue Saint-Denis et le 1593, chemin de la Grande-Ligne.

Adoptée à l'unanimité

6. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

7. **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

**Service de l'urbanisme - Rapport**

Le rapport des permis du mois de juillet 2021, émis par Louise Nadeau, inspectrice, totalisant trente-trois (33) permis est déposé au conseil.

21-08-209

**Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2021-01 - Rénovation extérieure - 1195, rue St-Charles**

**ATTENDU** le dépôt de la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour l'obtention d'un certificat d'autorisation pour des travaux de rénovations extérieures;

**ATTENDU QUE** le projet consiste au remplacement d'une fenêtre à l'avant gauche de la résidence en agrandissant l'ouverture, la nouvelle fenêtre sera de la même dimension soit 83 1/4' X 62 7/8' que celle de droite, uniformisant ainsi la façade;

**ATTENDU QUE** le projet consiste au remplacement d'une fenêtre arrière en modifiant la dimension soit 39 X 38 1/2 ' qui sera désormais la même dimension que l'autre;

**ATTENDU QUE** le projet consiste au remplacement du bardeau d'asphalte de la toiture qui sera de couleur brun mystique 2 tons;

**ATTENDU QUE** le projet est assujéti à l'approbation du règlement no 21-382 sur les PIIA, en fonction des objectifs et critères applicables aux travaux de construction ou d'amélioration d'un bâtiment en périmètre urbain;

**ATTENDU QUE** l'objectif principal du PIIA au niveau des rénovations extérieures est de favoriser l'intégration harmonieuse des composantes architecturales afin de former un ensemble cohérent avec le bâtiment existant et les bâtiments des terrains adjacents;

**ATTENDU QUE** le projet atteint les objectifs du règlement no 21-382 ;

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émis une recommandation favorable à la délivrance du permis de rénovation pour le changement des fenêtres, de la porte patio, du balcon arrière et de la toiture de la résidence ;

Il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par le conseiller Yves Barrette et résolu :

**D'entériner la recommandation du CCU quant au dossier PIIA 2021-01 ;**

**DE** procéder à l'émission du permis de rénovation pour le changement des fenêtres, de la porte patio, du balcon arrière et de la toiture de la résidence.

Adoptée à l'unanimité

21-08-210

**Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2021-03 - Changement du revêtement extérieur - 324, rue de la Chute**

**ATTENDU** le dépôt de la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour l'obtention d'un certificat d'autorisation pour des travaux de rénovation extérieure;

**ATTENDU QUE** le projet consiste à remplacer le revêtement extérieur de brique par un revêtement de bois d'ingénierie Goodstyle sur tout le bâtiment;

**ATTENDU QUE** le projet est assujéti à l'approbation du règlement no 21-382 sur les PIIA, en fonction des objectifs et critères applicables aux travaux de construction ou d'amélioration d'un bâtiment en périmètre urbain;

**ATTENDU QUE** l'objectif principal du PIIA au niveau des rénovations extérieures est de favoriser l'intégration harmonieuse des composantes architecturales de façon à respecter le caractère du bâtiment et celui des bâtiments limitrophes;

**ATTENDU QUE** le matériau et coloris proposé est le suivant:

- Revêtement en bois d'ingénierie - Goodstyle couleur pierre de rivière.

**ATTENDU QUE** le projet atteint les objectifs du règlement no 21-382 ;

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émis une recommandation favorable à la délivrance du permis de rénovation pour le changement de revêtement extérieur ;

Il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par la conseillère Marie-Eve Denicourt et résolu :

D'entériner la recommandation du CCU quant au dossier PIIA 2021-03 ;

DE procéder à l'émission du permis de rénovation pour le changement de revêtement extérieur.

Adoptée à l'unanimité

21-08-211

**Énergir - Projet d'extension Saint-Alexandre - Demande à la CPTAQ**

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal a pris connaissance de la demande d'autorisation présentée par Énergir S.E.C. concernant les lots 4 389 943 et 4 389 946 en date du 21 juillet dernier ;

**ATTENDU QUE** la demande d'autorisation pour l'utilisation d'un lot à fin autre que l'agriculture vise à aménager des aires de travail temporaires afin de procéder au démantèlement d'un poste de livraison de gaz naturel et vise une superficie de 1 200 mètres carrés ;

**ATTENDU QU'**une fois les travaux de démantèlement terminés, les surfaces des aires de travail temporaires seront remises en état pour des fins agricoles ;

**ATTENDU QUE** la demande respecte les dispositions du règlement de zonage de la Municipalité ;

**ATTENDU QUE** ces travaux ne peuvent pas être effectués ailleurs qu'à l'endroit visé par la demande en raison de la localisation du poste à démanteler ;

**ATTENDU QU'**après analyse du dossier, le Conseil municipal est favorable à la présente demande ;

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal a pris connaissance de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* et qu'il considère que la Commission devrait autoriser la présente demande ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt, appuyée par le conseiller Jean-François Berthiaume et résolu que compte tenu des motifs énoncés précédemment, le Conseil municipal de Saint-Alexandre recommande auprès de la Commission de protection du territoire agricole de faire droit à la demande d'autorisation présentée à l'égard des lots 4 389 943 et 4 389 946 visant une utilisation autre que l'agriculture plus particulièrement l'aménagement d'aires de travail temporaires pour le démantèlement d'une station de livraison de gaz naturel.

Adoptée à l'unanimité

8. **LOISIRS ET CULTURE**

**Rapport du Service des loisirs, culture et communications**

Dépôt du rapport du Service des loisirs, de la culture et des communications présenté par la directrice par intérim, madame Anne Tremblay.

9. **CORRESPONDANCE**

Dépôt de la liste de correspondance du mois de juillet 2021.

10. **AFFAIRES DIVERSES**

11. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'a été posée aux membres du conseil.

21-08-212

12. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Florent Raymond et unanimement résolu que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée à 20h55.

**Marc-Antoine Lefebvre**  
Directeur général et secrétaire-trésorier

**Luc Mercier**  
Maire